



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2025/DRAC/CRPA3/6 portant inscription au titre des monuments historiques d'un ornement liturgique (dalmatique, étole et manipule), soie, par un atelier lyonnais, vers 1730,

Conservé dans l'église Saint-Pierre de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) et appartenant à la commune de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature à Mme Anne Gérard, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 11 avril 2024 ;

Vu le courrier du 18 mars 2024 de la commune de Mortagne-sur-Sèvre donnant son accord ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant (clichés annexés) :

- ornement liturgique (dalmatique, étole et manipule) soie, par un atelier lyonnais, vers 1730,

Conservé dans l'église Saint-Pierre de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) et appartenant à la commune de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 17 FEV. 2025

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles

Anne GÉRARD

Ornement liturgique (dalmatique, étole et manipule) soie, par un atelier lyonnais, vers 1730,

Conservé dans l'église Saint-Pierre de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) et appartenant à la commune de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

Ornement liturgique de soie brodée composé de trois éléments assortis : une dalmatique à encolure carrée, une étole et un manipule à épaulement courbe à deux pans avec franges. La dalmatique est composée de deux tissus fleuris différents assemblés et réhaussés de galons dorés à motifs de pampres. Sur un fond orné de rubans de dentelles tissés en trompe-l'œil se déploie une composition florale symétrique à base de pivoine, d'œillets et d'artichauts, rose, verte, or et argent. On retrouve ce tissu sur les accessoires (manipule et étole). Les deux bandes verticales disposées de manière presque symétrique sur la dalmatique sont réalisées dans un tissu fleuri différent à dominante rose. Les soieries sont doublées de bougran écru ou beige rosé.

L'ornement liturgique a été réalisé dans des tissus civils découpés et remontés. Son décor est particulièrement riche. Cette étoffe de grande qualité pourrait avoir été tissée à Lyon, vers 1730. L'ornement de Mortagne est à rapprocher d'un ensemble composé d'une chasuble, d'une étole, d'un manipule, d'un pale et d'un voile de calice provenant de l'église Saint-Martin de Castelnau-d'Estrétefonds en Haute-Garonne.



Dalmatique, cl. : Laurent Blanchard, CAO A



Manipule et étole, cl. : Laurent Blanchard, CAO A